

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/1578  
6 juillet 1950  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

TELEGRAMME ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL, LE 5 JUILLET 1950,  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA GRECE, AU SUJET DES  
RESOLUTIONS ADOPTEES LES 25 ET 27 JUIN 1950 PAR LE CONSEIL  
DE SECURITE (S/1501 et S/1511)

COMME SUITE AU TELEGRAMME QUE VOUS A ADRESSE LE 30 JUIN LE PREMIER MINISTRE  
ET MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA GRECE (S/1546), J'AI L'HONNEUR DE  
PORTER A VOTRE CONNAISSANCE QUE LE GOUVERNEMENT HELLENIQUE A DECIDE, CONFOR-  
MEMENT AUX RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL DE SECURITE A SES 473<sup>eme</sup> ET  
474<sup>eme</sup> SEANCES, DE METTRE L'EMBARGO SUR TOUTES LES EXPORTATIONS GRECQUES A  
DESTINATION DE LA ZONE DE LA COREE DU NORD.

Alexis KYROU,  
Représentant permanent de la Grèce

-----

